

RJ - 221 - SAS LA KANTINE DES COPINES - Demande de clarification du montant de la créance à inscrire au passif



SELARL LAURA LAFON <d.astie@mandatairesjudiciaires.eu>

À • CF SAS



LA_KANTINE_DDC_CF_SAS_2.7_155_14_INCLUANT_608.89_DE_FRAIS_DE_COMMI.pdf

3 MB

Email EXTERNE

Madame, Monsieur,

Nous avons reçu deux déclarations de créances de votre part via notre plateforme de déclaration en ligne.

La première en date du 07/11/2024 pour 6 546.25€, la seconde le 08/11/2024 (en pièce jointe) reprenant le montant de 6 546.25€ augmenté de 608.89€ de frais de commissaire de justice.

Faut il considérer que votre seconde déclaration de créance est une déclaration rectificative se substituant à la première ?

Dans l'attente de votre retour

Cordialement



Déborah ASTIÉ

Assistante

155 Rue Fondaudège • 33000 Bordeaux

contact@mandatairesjudiciaires.eu

www.mandatairesjudiciaires.eu

05 54 07 33 86